Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 26 (1938)

Heft: 2

Artikel: En marge de l'insurrection de 1781 : l'enlèvement de la tête de Pierre-

Nicolas Chenaux

Autor: Zurich, Pierre de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En marge de l'Insurrection de 1781.

L'ENLÈVEMENT DE LA TÊTE DE PIERRE-NICOLAS CHENAUX.

par Pierre de ZURICH.

Près de deux ans et demi s'étaient écoulés depuis cette soirée du 5 mai 1781 où, sous une pluie battante, Hans-Wilhelm Heini, bourreau attitré de LL.EE. de Fribourg, étant «indécemment ivre», comme l'a noté le Conseiller de Diesbach 1, avait procédé, sous le gibet, à la peu ragoûtante besogne consistant à partager en quatre le corps de l'infortuné Nicolas Chenaux, après en avoir séparé la tête, à grands coups de hache maladroitement donnés.

Près de deux ans et demi avaient passé, — deux ans, cinq mois et trois jours exactement — depuis le moment où, conformément aux termes de l'arrêt prononcé par le Deux-Cents, cette pauvre tête avait été détachée du tronc, « pour être exposée sur le toit de la tour de la porte de Romont, le visage tourné vers son lieu natal, la Tour-de-Trême » ².

A vrai dire, ce n'était point sur le toit de la tour de cette porte, que le chef du rebelle avait été placé, mais bien

¹ Emulation 1852, p. 61.

² Emulation 1852, p. 61,

— j'ignore en vertu de quelle décision ultérieure — « sur l'avant-toit de la porte extérieure » ¹, où elle était plantée sur un « piquet de fer », et où François-Ignace de Castella dit qu'elle était « fort affermie avec des clous et une chaînette de fer » ².

Deux ans et demi! Après avoir subi les ardeurs de trois étés et les frimas de deux hivers, exposée sans protection aucune aux rayons brûlants du soleil, au gel, à la pluie, à la neige et à la voracité des corbeaux, la malheureuse tête, dont le bourreau avait encore, si l'on en croit Daguet, «noirci la face avec de l'huile et du noir de lion (?)³» ne devait plus guère présenter un aspect humain, et Messeigneurs de Fribourg eussent simplement donné une preuve de goût, en faisant disparaître ce singulier ornement, sans doute oublié, au lieu de le laisser s'offrir à la vue des voyageurs pénétrant à Fribourg par cette porte.

Songeait-il à tout cela, dans ce petit matin du mercredi 8 octobre 1783, alors que le jour se levait à peine, le fusilier Thurs Æby, soldat de la garde de ville, qui se trouvait de faction dans la cour de la porte de Romont? Y songeait-il? Pensait-il plutôt à quelques bons « décis » de « Riez » ou d'« Ogoz », qu'il boirait le soir, avec quelques camarades, dans une pinte de la ville? Ou encore à quelque avenante « Maitli » singinoise aux tresses blondes enrubannées de vert, dont l'éblouissant costume de « Kränzle » s'harmoniserait si bien avec son bel uniforme bleu de roi, à col rouge et parements noirs? ⁴ Nous ne le saurons jamais. Mais ce que nous savons, c'est qu'ayant levé les yeux vers le toit de l'avant-porte, le fusilier Thurs Æby sursauta, en remarquant que la tête de Chenaux n'était plus là, et que le « piquet de fer » restait seul, désormais inutile et dénudé.

¹ A.E.F., Déclaration Buch. Liv. aux. de l'adm., nº 62, p. 258,

² A.S.H.F., VI, 471.

³ Emulation 1835, p. 175, note.

⁴ Diesbach (Max de), *La garnison de Fribourg*. A. F. 1914, p. 148.

Aussi, lorsque peu après, vers cinq heures du matin, son supérieur, le caporal Ignace Frioud, vint relever la sentinelle, Æby n'eut rien de plus pressé, que de le mettre au courant de sa surprenante constatation. Ayant « reconnu la vérité du fait », ainsi que s'exprime le procès-verbal d'enquête, le sous-officier décida incontinent d'aller en aviser son chef, M. Nicolas de Lanther, auquel les assez modestes fonctions de garde-porte, qu'il occupait depuis 1778, valaient, dans le langage redondant de l'époque, le titre de « Capitaine de la porte de Romont ».

Il est probable qu'en s'y rendant, Frioud devait être démangé par quelque inquiétude: les chefs de poste de garde n'aiment, en général, pas beaucoup ces incidents dont ils n'entrevoient pas clairement les conséquences, et qui sont toujours susceptibles de leur amener quelque désagrément. Comment LL.EE. allaient-elles prendre cette disparition, et dans quelle mesure en serait-il rendu responsable? Voilà ce qu'il devait, vraisemblablement, se demander.

Mais M. le capitaine de Lanther n'était pas là, et le caporal ne trouva que sa servante, Marguerite Bosson, qui ne put lui dire quand son maître rentrerait. Toute réjouie, sans doute, d'être la première à connaître cette grande nouvelle et de pouvoir bientôt l'apprendre à d'autres commères, elle fut cependant la seule, au cours de l'échange de vues qui ne manqua pas de se produire entre les hommes de garde et elle-même, à donner un renseignement utile: la veille au soir, vers neuf heures, lorsque M. Joseph-Bernard d'Amman, ancien bailli de Planfayon, s'était présenté après la fermeture des portes, c'était elle qui avait été sur le parapet pour lui répondre, et elle affirmait qu'à ce moment-là, la tête de Chenaux était encore à sa place.

Un premier point se trouvait ainsi acquis: c'était entre neuf heures du soir et environ quatre heures du matin, que la tête avait disparu.

Il était près de neuf heures lorsque M. le capitaine de Lanther fit enfin son apparition. Immédiatement informé de l'incident par sa servante, qui guettait sans doute impatiemment son retour, il se transporta tout de suite sur le pont, et dut se convaincre que le récit de sa domestique était exact: la tête de Chenaux n'était plus là.

Ordre fut immédiatement donné au caporal Frioud d'aller explorer le fossé, pour voir s'il n'y trouverait pas quelque vestige qui pût faire découvrir comment s'était effectuée cette incompréhensible disparition.

L'idée n'était pas mauvaise car, à peine descendu dans le fossé, le sous-officier constata « à gauche sur les grands Places, au bas du fossé, des pas d'hommes et des traces d'une échelle qui tendoient au-dessus du pont », et il put même noter « la place où l'échelle avoit été plantée contre le mur ».

Muni de ces informations, M. le capitaine de Lanther, se sentant, à son tour inquiet sur les suites que pourrait comporter, pour lui, cet incident, s'empressa d'en aller faire le rapport à Son Excellence Monseigneur l'Avoyer régnant, qui était alors François-Romain de Werro.

Conformément à la procédure en usage dans ces sortes d'affaires, l'Avoyer délégua, à son tour, sur les lieux, « pour y prendre les informations nécessaires », M. le Grandsautier Joseph de Ræmy, et c'est vers deux heures trois-quarts de l'après-midi, seulement, — car l'enlèvement de la tête de Chenaux n'empêchait cependant pas les fonctionnaires de manger — que celui-ci fit son entrée à la porte de Romont, accompagné du greffier substitué de Ræmy, chargé de dresser procès-verbal des dépositions, et de l'officier de ville Zosso, destiné à fonctionner comme témoin.

Le magistrat commis à l'affaire commença par entendre M. le capitaine de Lanther, le caporal Frioud et le fusilier Æby, dont les dépositions nous sont déjà connues par ce qui précède, puis, désireux de se rendre compte par lui-même de la façon dont les faits avaient pu se passer, il « tourna ses pas » vers les Grand Places, et en fonctionnaire consciencieux, descendit personnellement dans le fossé. Là, il remarqua « des pas de plusieurs hommes et les

traces d'une échelle qui conduisoient au bas du pont, du côté gauche en sortant ». Puis ayant constaté, à son tour, qu'on voyait « distinctement la place où l'on avoit dressé l'échelle contre le mur », il décida de se rendre « sur le parapet », dans l'espoir d'y trouver d'autres indices, mais il ne découvrit que « quelques tuiles récemment cassées et du mortier tout fraîchement enlevé de l'angar (sic) au-dessus du pont », et il résuma son examen en concluant qu'il y avait « tout lieu de conjecturer » que cela avait « été occasionné par une échelle dressée contre le toit, pour pouvoir parvenir par le haut jusqu'à la barre de fer où étoit fixée la tête ».

Marguerite Bosson, interrogée ensuite, ne put que répéter ce qu'elle avait déjà dit, mais elle ajouta cependant que les tuiles et le mortier trouvés sur le parapet ne s'y trouvaient pas la veille au soir.

Ces premiers éléments ainsi recueillis paraissant insuffisants à M. le Grandsautier, celui-ci décida d'entendre encore trois autres témoins, dont les voisins les plus proches, à l'extérieur.

On ne jugea pas utile de déranger M. l'ancien bailli de Planfayon d'Amman, dont les fumées du vin troublaient parfois singulièrement la mémoire; mais Frantz-Peter Bourret qui s'était trouvé avec lui à son retour, déclara qu'en arrivant, la veille au soir, vers neuf heures, à la porte de Romont, il se rappelait fort bien « avoir encore vu la tête de Chenaux plantée au piquet ». Interrogé sur le point de savoir s'il n'avoit rencontré personne en chemin, — ou plutôt « personne rencontré », pour me servir des termes du procès-verbal, qui utilise cette tournure germanique, encore fort en usage à Fribourg, aujourd'hui — ou s'il n'avait pas vu quelqu'un aux environs de la porte, le témoin répondit négativement aux deux questions.

Christu Vinckler, granger au « Zatallet » pour le compte de M. Jean-Henri de Vonderweid, ancien bailli de Farvagny, fut ensuite entendu. On lui demanda si, la veille au soir, après la fermeture des portes de la ville, il n'avait pas aperçu des gens dans les environs, ou n'avait pas entendu quelque bruit. Il déclara qu'il n'avait rien vu et rien entendu, mais crut cependant devoir signaler que le matin même, vers cinq heures, alors qu'il se rendait à la «Schützenmatte», il avait constaté que la petite porte percée dans le mur d'enceinte était ouverte, tandis qu'elle était close la veille au soir. A la question qui lui fut ensuite posée, pour savoir s'il n'avait pas d'échelle aux environs de sa maison, il répondit qu'il n'en avait point, ajoutant qu'il y en avait bien une petite près de la Poterla, mais qu'il l'avait encore vue ce matin, appuyée à un arbre, à la place même où elle se trouvait la veille.

Le granger de l'Hôpital, Hans Kratinger, entendu le dernier, déclara, lui aussi, qu'il n'avait pas non plus d'échelle.

Des procès-verbaux de ces diverses dépositions ayant ensuite été dressés et munis de la signature du greffier de Ræmy¹, ils furent envoyés à Monseigneur l'Avoyer. Et en les lisant, le magistrat suprême de la République de Fribourg dut se convaincre, comme nous devons le faire nous-mêmes, aujourd'hui, que l'enlèvement restait, somme toute, fort peu expliqué. Tout ce qu'on en pouvait conclure était que la tête de Chenaux avait été enlevée dans la nuit du 7 au 8 octobre, entre neuf heures du soir et environ quatre heures du matin, par plusieurs hommes, venus de l'extérieur, et qui s'étaient servis d'une assez grande échelle, dont la provenance restait mystérieuse, pour l'accomplissement de leur dessein.

Un seul point nous paraît particulièrement incompréhensible aujourd'hui: comment cette opération avait-elle pu s'effectuer sans attirer l'attention de la sentinelle de faction dans la cour? Mais Monseigneur l'Avoyer savait probablement mieux que nous, combien le service de garde

¹ A.E.F., Déclaration Buch, Livres aux. de l'adm., nº 62, p. 258 et 259;

se faisait avec négligence à cette époque, et avec une fantaisie qui ne serait plus de mise de nos jours.

Le haut magistrat, qui avait été si activement mêlé aux événements de mai 1781, paraît, d'ailleurs, ne pas avoir pris au tragique cet enlèvement, et ce n'est que le surlendemain 10 octobre, qu'il en donna connaissance à ses collègues du Petit Conseil. Le Manual ne contient, à ce sujet, que la mention suivante — que je traduis en français: « Au sujet de l'enlèvement de la tête de Chenaux de la porte de Romont, Messeigneurs décident de renvoyer leur décision sur cette question jusqu'après la St-Martin » 1, c'est-à-dire jusqu'après le 11 novembre.

Il n'est, d'ailleurs, plus fait, dans le Manual, aucune mention de cette affaire, à laquelle on voit que Leurs Excellences n'attachaient pas plus d'importance qu'elle n'en méritait, et la concision de ce procès-verbal, ainsi que le silence ultérieur, permettent de penser que Messeigneurs n'étaient, en somme, pas fâchés que ce larcin les débarrassât d'un objet qu'il eût bien fallu faire disparaître un jour ou l'autre, et dont l'enlèvement leur eût peut-être valu quelques remarques dénuées de bienveillance. François-Ignace de Castella note aussi, dans sa *Chronique scandaleuse*, que l'Etat « ne fit aucune perquisition sur l'enlèvement de cette relique et qu'on dit seulement que l'on était surpris qu'on l'eût laissée là si longtemps » ².

Le « piquet de fer », qui avait porté la tête du malheureux Chenaux, continua donc à rester seul en place, et il subsista jusqu'à la révolution de 1798, qui le fit disparaître, en même temps qu'elle privait M. le capitaine de Lanther de ses fonctions. Le 15 mars 1798, en effet, sur la proposition du citoyen Féguely « d'enlever la pique à la porte de Romont, où a été mise la tête du citoyen Chenaux en 1781 », le Gouvernement provisoire décida de « don-

¹ A.E.F., Manual 1783, p. 383.

² A,S,H.F., VI, 471,

ner des ordres au Comité de surveillance de faire exécuter ces choses au plus tôt » 1.

Après les disparitions successives de la tête de Chenaux, du piquet qui avait porté celle-ci, et de M. le capitaine de Lanther, vint, hélas! celle, beaucoup plus regrettable, de la porte de Romont elle-même, dont les lithographies bien connues de Philippe de Féguely en 1829, et de Kappeler en 1833, ainsi que l'intéressant plan cavalier du quartier des Places, dû à M. Augustin Genoud, dans le premier fascicule de sa récente publication « Fribourg à travers les âges », nous conservent seuls la physionomie.

En date du 20 novembre 1855, en effet, le Grand Conseil du canton de Fribourg décrétait que « la tour appelée porte de Romont, à Fribourg, sera démolie », et il allouait au budget de 1856, un crédit de 4000 francs, affecté à cette démolition ², qui ne paraît, d'ailleurs, s'être effectuée qu'un peu plus tard.

A toutes ces suppressions et démolitions, les procèsverbaux que je viens d'avoir le plaisir de commenter, en ajoutent une nouvelle, que d'aucuns se prendront peut-être à regretter: celle des deux légendes qui avaient cours, jusqu'à présent, au sujet de l'enlèvement de la tête de Chenaux.

Une première version, — qui ne manque d'ailleurs pas d'allure — donnée par François-Ignace de Castella, dans sa *Chronique scandaleuse* ³, dit que, « au coup de minuit, on sonna à la porte et on répondit au « Qui est là » de la sentinelle: « M. Chenaux part, il vous souhaite le bonsoir », et on galopa. Tandis qu'on allait éveiller le banneret du quartier et les portiers, le cavalier était loin et hors de toute atteinte ». L'avocat Castella lui-même, chef, comme

¹ A.E.F., Manual du gouvernement provisoire de la commune de Fribourg, p. 54. Voir aussi, F. Reichlen, *Fribourg en* 1798 dans R.H.V., 1896, p. 122.

² Bulletin des lois du Canton de Fribourg. Vol. 29 (1855), p. 90.

³ A.S.H.F., VI, 471.

on sait, de l'insurrection de 1781, s'est fait l'écho de ce récit, dans un rarissime petit libelle, portant la date du 30 juin 1790, et paru à Paris sous le titre « Le triomphe des galériens patriotes », mais il place l'événement en 1782 déjà et donne à la réponse du cavalier, la forme: « Allez dire à Leurs Excellences que la tête de M. Chenaux va faire des recrues » ¹.

Les dépositions que nous venons d'analyser ne permettent pas, on le voit, d'accorder créance à cette manière de présenter les faits. L'enlèvement se produisit sans que personne ne s'en fût rendu compte, et ce n'est qu'au matin du 8 octobre que le fusilier Æby, placé en sentinelle, s'aperçut de la disparition du malencontreux trophée. Si regrettable que cela puisse être pour le pittoresque, il n'y eut donc ni coup de sonnette à minuit, ni conversation avec le portier ou qui que ce soit, ni alerte dans le quartier, ni galopade dans la nuit.

Quant à la seconde version, elle a été donnée en 1853 par Alexandre Daguet, dans une note des quelques pages qu'il a consacrées à « Chenaux, héros et martyr populaire ». On y lit que les auteurs de l'enlèvement étaient « deux Pères Cordeliers qui portèrent ensuite cette tête au village natal de Chenaux, où elle fut inhumée sous les dalles à l'entrée de l'église » ².

Là encore, et sans même s'attacher à l'invraisemblance de l'action prêtée aux deux bons Pères, les dépositions vont à l'encontre de ce récit. On a vu, en effet, que l'enlèvement avait été accompli par plusieurs hommes, venus de l'extérieur, et ayant utilisé une grande échelle. Deux religieux, habitant un couvent de Fribourg, n'auraient pu sortir de la ville et y rentrer au cours de la nuit, en portant à chaque voyage une grande échelle, sans attirer l'attention de l'homme de garde, si peu vigilant qu'il fût, et il est surtout probable qu'ils n'auraient pas pu accomplir cette

² N.E.F., 1905, p. 72,

¹ A.E.F., Dossier du Club helvétique. Pièce nº 11.

mission à eux seuls, ce qui confirme le fait que l'on reconnut les traces de *plusieurs* hommes.

Ouant aux destins ultérieurs de la tête de Chenaux, ils ont été exposés dans les Nouvelles Etrennes fribourgeoises pour 1905, par notre ancien président, l'abbé Ducrest, qui raconte comment elle fut découverte, en 1875, dans l'église de la Tour-de-Trême, sous une dalle où la tradition rapportait que se trouvait le «funèbre trophée». Bien des avatars l'attendaient encore avant qu'elle trouvât un repos définitif, et l'abbé Ducrest prétend même qu'à certain moment « le pauvre Chenaux s'était trouvé avoir deux ou trois têtes » 1. Mais il ne s'agissait, certainement, que d'une facétieuse manière de parler, et c'est là une plaisanterie que ne goûte pas beaucoup le compétent conservateur de ce musée gruérien, où l'urne contenant les restes de Pierre-Nicolas Chenaux se trouve déposée 2, et où ne manquent pas sans doute, de se rendre en pèlerinage, ses ferventes admiratrices.

¹ N.E.F., 1905, p. 72.

² Henri Næf, L'art et l'histoire en Gruyère. Le Musée Gruyérien. Fribourg, 1930, p. 22 et 23.

P. S. Cette intéressante relation, lue par l'auteur à l'assemblée générale de la Société d'histoire, le 2 avril 1938, sera suivie, dans le prochain fascicule des Annales d'une étude non moins captivante de M. le Dr Henri Naef, conservateur du Musée gruérien, qui nous racontera les circonstances de la découverte de la tête de Pierre-Nicolas Chenaux et les diverses péripéties qui précédèrent son dépôt au Musée gruérien. (Réd.)